

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 37 (1892)  
**Heft:** 7

**Vereinsnachrichten:** Société des officiers de la Confédération suisse

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 30.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

saura *rapporter* exactement. Le rapport doit être précis, exact et bref. Il ne doit laisser celui auquel il s'adresse dans aucune espèce de doute sur ce que le rapporteur dit ou a l'intention de dire.

Dans des cas importants, le sous-officier fera mieux de rapporter *par écrit* et de faire viser son rapport.

Les rapports verbaux sont trop souvent mal énoncés ou tronqués et deviennent alors plus embarrassants qu'utiles.

Un rapport nécessite-il une description graphique, le sous-officier en tracera les lignes principales et les plus caractéristiques sur le papier ; nous nous permettons notamment de supposer que tout sous-officier de cavalerie est en état de pouvoir, sans grande peine, établir clairement un croquis ou un itinéraire.

Nous avons cherché au commencement de notre petit travail, à retracer d'une manière aussi succincte, mais aussi exacte que possible, la tâche et les devoirs qui incombent au sous-officier de cavalerie dans un service de sûreté en marche et d'avant-postes. Nous avons également relevé quelques points qui, à notre avis, sont inhérents à la bonne exécution de cette tâche.

Notre œuvre modeste n'a nullement la prétention d'être complète, mais nous croyons avoir rempli notre devoir, en produisant, en toute bonne volonté, ce que nos faibles moyens nous permettaient de produire. C'est dans ces sentiments que nous terminerons en répétant notre devise.

« *Pour l'honneur et la défense de la patrie.* »



## Société des Officiers de la Confédération suisse.

*Programme de la réunion générale à Genève les 30, 31 juillet  
et 1<sup>er</sup> août 1892.*

Samedi 30 juillet.

3 <sup>1</sup>/<sub>4</sub> h. Arrivée de la bannière de la Société au Jardin anglais, par bateau à vapeur.

Départ de Berne, par train spécial, à 10 h. 12 (vagons de deuxième classe seulement; billet demi-place jusqu'à Lausanne). Arrêt à Fribourg à 10 h. 58. Arrivée à Lausanne à midi 30.

12 <sup>1</sup>/<sub>2</sub> h. Réception de la bannière par la Section vaudoise.

1 h. Embarquement à Ouchy, sur vapeur spécial et gratuit. — A bord, déjeuner payant. — Vin d'honneur offert par la section vaudoise.

Sauf avis contraire, ce bateau ne touchera aucun port entre Ouchy et Genève.

A l'arrivée du bateau, ainsi qu'à la gare, à l'arrivée des express de 3 h. et 6 h., service spécial pour le transport des bagages au bureau des logements (Ecole du Grütli, près le théâtre).

5 h. Assemblée des délégués à l'aula de l'Université (promenade des Bastions).

Le bureau de distribution des logements et des cartes de fête sera ouvert en permanence dès le samedi 30 juillet, à 3 h., à l'Ecole du Grütli, près le théâtre.

8 1/2 h. Bal au bâtiment électoral.

Le bal se terminera à 2 h. Les invitations de dames étant toutes nominatives, Messieurs les officiers n'habitant pas le canton de Genève, qui désireraient en obtenir, sont priés de vouloir bien les demander d'avance au président de la commission de réception, M. le lieutenant-colonel Léopold Favre, à Chambésy près Genève.

Dimanche 31 juillet.

8 h. Services religieux (places réservées à MM. les officiers) :

*Eglise nationale protestante* : Cathédrale de Saint-Pierre.

*Eglise catholique nationale* : Eglise de Saint-Germain (rue des Granges, près l'Hôtel-de-Ville).

*Eglise catholique romaine* : Eglise du Sacré-Cœur (près la place Neuve).

9 h. Assemblée des différentes armes :

*Infanterie* : Aula de l'Université.

*Cavalerie* : Ecole de la rue de Malagnou, près le cours de Rive (salle de l'Union instrumentale).

*Artillerie* : Ecole de chimie (grand amphithéâtre).

*Génie* : Ecole d'horlogerie (boulevard James-Fazy).

*Administration* : Université (amphithéâtre des sciences). En même temps, assemblée générale de la Société suisse des officiers d'administration.)

*Médecins et pharmaciens* : Ecole de médecine (amphithéâtre).

*Justice militaire* : Société militaire (rue de l'Hôtel de Ville, 5).

Présidents de ces assemblées :

*Infanterie* : M. le colonel Coutau (Lausanne).

*Cavalerie* : M. le colonel Wille (Berne).

*Artillerie* : M. le lieutenant-colonel Th. Turrettini (Genève).

*Génie* : M. le lieutenant-colonel Perrier (Neuchâtel).

*Administration* : M. le major Georg, président de la société suisse des officiers d'administration (Genève).

*Médecins et pharmaciens* : M. le colonel Dr Albrecht (Frauenfeld).

*Justice militaire* : M. le lieutenant-colonel Albert Dunant (Genève).

*NB.* Messieurs les officiers désireux de présenter des communications à l'assemblée de leur arme, sont priés de s'annoncer directement au président de cette assemblée.

12 <sup>3</sup>/<sub>4</sub> h. Repas par armes :

*Infanterie* : Stand de la Coulouvrenière.

*Cavalerie* : Restaurant du Lac, Henrioud frères, 70, rue du Rhône.

*Artillerie* : Brasserie Treiber, Terrassière.

*Génie* : Restaurant Drivet, rue de l'Entrepôt (près la nouvelle Poste).

*Administration* : Cercle des Anonymes, chemin du Four, 6, Plainpalais.

*Médecins et pharmaciens* : Cercle des Vieux-Grenadiers, chemin des Savoises, 15, Plainpalais.

*Justice militaire* : Société Militaire (rue de l'Hôtel-de-Ville, 5).

*Vétérinaires* : Repas avec leurs corps respectifs.

2 <sup>1</sup>/<sub>2</sub> à 6 h. Réception chez M. le lieutenant-colonel William Favre, à la Grange, Eaux-Vives.

On est prié de présenter sa carte de fête ou sa carte d'invitation. Les voitures ne seront pas admises dans l'intérieur de la propriété. Au départ, des parcs spéciaux de voitures seront organisés près de l'entrée donnant sur la route de Frontenex.

8 <sup>1</sup>/<sub>2</sub> h. Fête de nuit. Illumination de la rade. Feu d'artifice. Fontaines lumineuses.

La carte de fête donne entrée au Jardin anglais.

En cas de mauvais temps, la fête de nuit sera remise au lendemain.

Lundi 1<sup>er</sup> août.

9 h. Assemblée générale de la Société, à l'aula de l'Université.

12 <sup>1</sup>/<sub>2</sub> h. Banquet officiel au Bâtiment électoral.

Tenue : Tenue de service avec casquette.

*Ordre du jour de l'assemblée des délégués du 30 juillet 1892.*

1<sup>o</sup> Vérification des pouvoirs.

2<sup>o</sup> Rapport et communications du Comité central.

3<sup>o</sup> Rapport du caissier. Questions financières.

4<sup>o</sup> Rapport des vérificateurs des comptes.

5<sup>o</sup> Rapport du jury de concours.

6<sup>o</sup> Choix du *Vorort* pour l'exercice 1893-1895.

7<sup>o</sup> Propositions éventuelles des sections.

*Ordre du jour de l'assemblée générale du 1<sup>er</sup> août 1892.*

1<sup>o</sup> Conférence de M. le colonel de la Rive, chef d'état-major du 1<sup>er</sup> corps d'armée, sur l'*organisation générale du corps d'armée*.

2<sup>o</sup> Proclamation du nom des lauréats du concours général et du concours ouvert par la Société suisse des officiers d'administration.

3<sup>o</sup> Communication des décisions de l'assemblée des délégués.

4<sup>o</sup> Communication des décisions des assemblées des différentes armes.

Ce programme a été envoyé aux membres de la Société accompagné de la circulaire suivante :

Monsieur et cher camarade,

La réunion générale des membres de notre Société a été, comme vous le savez, fixée aux samedi 30, dimanche 31 juillet et lundi 1<sup>er</sup> août prochains.

Nous espérons avoir le plaisir de recevoir dans notre ville, à cette occasion, un très grand nombre de nos camarades des autres cantons, et nous venons vous inviter cordialement à assister à cette réunion, dont vous trouverez ci-joint le programme détaillé.

La carte de fête, fixée au prix habituel de fr. 15, donnera droit :

- 1<sup>o</sup> au bal du 30 juillet ;
- 2<sup>o</sup> au repas par armes du 31 juillet à midi ;
- 3<sup>o</sup> à l'entrée chez M. le lieutenant-colonel William Favre, à la Grange, le 31 juillet, après-midi ;
- 4<sup>o</sup> à l'entrée au Jardin anglais, pendant la fête de nuit, le 31 juillet, au soir ;
- 5<sup>o</sup> au banquet officiel du 1<sup>er</sup> août.

Des logements gratuits seront assurés aux membres de la Société qui le désireront, soit à la caserne, soit chez des particuliers.

Nous vous prions instamment de retourner affranchi à son adresse, *avant le 15 juillet*, le bulletin d'adhésion ci-joint, destiné à nous renseigner sur le nombre probable de participants, sans qu'il en résulte aucun engagement de la part du signataire.

Recevez, Monsieur et cher camarade, nos cordiales salutations.

Genève, 22 juin 1892.

Au nom du comité d'organisation : *Le Président*, Camille FAVRE, colonel-brigadier, Président central de la Société des Officiers de la Confédération suisse. — *Le Secrétaire*, J. BELLAMY, capitaine d'artillerie.

En même temps, la Section vaudoise a adressé à ses membres la circulaire qui suit :

Monsieur et cher camarade,

La réunion générale de la Société des officiers de la Confédération suisse a lieu à Genève les 30, 31 juillet et 1<sup>er</sup> août prochains.

Nous avons demandé à nos camarades de Genève de pouvoir saluer la bannière fédérale à son passage à Lausanne, pour, de là, lui faire cortège jusqu'à Genève.

Le comité d'organisation de Genève a bien voulu admettre notre

demande et a mis obligeamment, dans ce but, un bateau à notre disposition à Ouchy, avec parcours gratuit pour tous les officiers.

Vu la fête de Genève, la Section vaudoise n'a pas, cette année, de réunion avec un but spécial, et nous faisons coïncider notre assemblée générale avec la réception de la bannière fédérale par la Section vaudoise à Lausanne.

Nous convoquons donc l'assemblée générale de la Section (art. 4 des statuts) pour le *samedi 30 juillet 1892, à 11 heures, au buffet de la gare de Lausanne.*

Ordre du jour :

Constitution de l'assemblée.

Inscription de nouveaux membres.

Rapport du comité.

Fixation du lieu de réunion pour 1893.

Propositions individuelles.

A midi et demi, réception de la bannière à la gare.

A une heure, départ d'Ouchy.

Comme il importe que la bannière fédérale soit reçue et accompagnée à Genève par un grand nombre d'officiers, nous vous prions d'assister à cette assemblée.

Le comité de réception étant dans l'absolue nécessité d'estimer le plus exactement possible le nombre d'officiers qui se trouveront sur le bateau, nous vous prions instamment de nous faire savoir si votre intention est de participer à la réunion en retournant la carte incluse à *M. Jean Kohler*, avant le 24 courant.

Agréez, Monsieur et cher camarade, l'assurance de notre considération distinguée.

*Le Président,*

F. DE CHARRIÈRE,  
Lieut.-colonel.

*Le Secrétaire,*

Fr. SECRETAN,  
1<sup>er</sup> lieutenant.



## BIBLIOGRAPHIE

*Les Suisses au service de Napoléon I<sup>er</sup> et les Mémoires du général baron de Marbot*, par Ferdinand Lecomte, colonel fédéral suisse.

Le *Moniteur de l'Armée* du jeudi 30 juin publie le compte-rendu ci-après de cette publication : nos lecteurs le liront sans doute avec plaisir et avec gratitude pour l'honorable journal parisien :

« Le livre du colonel Lecomte est une réponse à certaines parties de l'ouvrage du général Marbot.

» Celui-ci était au temps du premier empire un colonel de cavalerie légère ; devenu écrivain, il est resté un écrivain léger et ses assertions sont faites un peu à la légère.